

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale					
	2: Bifamiliale					
	3: Trifamiliale					
	4: Multifamiliale	*				
	5: Maison mobile					
Commerce	1: Commerce local					
	2: Commerce régional					
	3: Commerce de grande surface					
	4: Service professionnel et spécialisé					
	5: Service profess. compatible avec l'industrie					
	6: Entrepreneur de faible nuisance					
	7: Entrepreneur de forte nuisance					
	8: Commerce de divertissement					
	9: Commerce de divertissement à nuisance					
	10: Service relié à l'automobile, catégorie A					
	11: Service relié à l'automobile, catégorie B					
	12: Commerce de nuisance					
	13: Commerce de forte nuisance					
	14 : Commerce de services érotiques					
	15 : Commerce de proximité					
Industrie	1: Industrie de recherche et de développement					
	2: Industrie de prestige et de haute technologie					
	3: Industrie légère					
	4: Industrie lourde					
	5: Indust. des déchets et des matières recyclables					
	6: Activités liées à l'aéroport					
	7 : Industrie et services aéroportuaires					
	8 : Activités liées à l'hélicoptère					
Public	1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	*				
	2: Service public					
	3: Infrastructure et équipement					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
Usages spécifiques	Permis					
	Exclus					

Normes spécifiques

Implantation du bâtiment	Isolée	*				
	Jumelée					
	Contiguë					
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	25,0				
	Superficie de plancher minimale (m ²)					
	Hauteur en étages minimale/maximale	2/3				
	Hauteur en mètres minimale/maximale					
Densité d'occupation	Nombre de logements min./max. par bâtiment	6/16				
	Rapport plancher/terrain minimale/maximale					
	Rapport espace bâti/terrain minimale/maximale					
Marges	Avant minimale (mètres)	6,00				
	Latérale 1 minimale (mètres)	6,00				
	Latérale 2 minimale (mètres)	6,00				
	Arrière minimale (mètres)	9,00				

Lotissement

Terrain	Largeur minimale (mètres)	45,0				
	Profondeur minimale (mètres)					
	Superficie minimale (m ²)					

Divers

	Notes particulières	*				
	P.I.I.A.	*				
	P.A.E.	*				
	Projet intégré					

Amendement

	Numéro du règlement	SH-2020-487				
	Date	2020-12-22				

Notes particulières

Malgré toutes dispositions contradictoires, un ratio minimal de 1,25 case de stationnement par logement est exigé pour les habitations multifamiliales. Ces cases doivent être situées à l'intérieur d'un bâtiment.

Malgré toutes dispositions contradictoires, un minimum de 2 cases de stationnement supplémentaires par bâtiment doivent être aménagées pour les visiteurs et livraisons. Ces cases doivent être situées à l'extérieur.

Malgré toutes dispositions contradictoires, les normes indiquées à la présente grille des usages, des normes et des dimensions de terrain ne s'appliquent pas à un passage pour piétons.

Malgré toutes dispositions contradictoires, tout réseau de transport d'énergie et de transmission des télécommunications ou de tout autre service analogue, doit être souterrain.